



**CRECQ**

Conseil régional de  
l'environnement du  
Centre-du-Québec

**Pour diffusion immédiate**

## **COMMUNIQUÉ**

### **Le CRECQ propose de limiter à 150 000 tonnes par année la quantité de matières résiduelles (déchets) «éliminées» dans la MRC de Drummond.**

*Le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore en recevrait présentement 665 000 tonnes annuellement.*

**Drummondville, le 17 juin 2003.** Dans un court mémoire adressé à la MRC de Drummond dans le cadre des consultations sur le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a émis plusieurs recommandations concernant, entre autres, la régionalisation de la gestion des matières résiduelles et l'implantation d'une ressourcerie communautaire.

Rappelons qu'en vertu de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, les MRC doivent se doter d'un plan de gestion de leurs matières résiduelles afin d'atteindre sur leur territoire, d'ici 2008, un taux de récupération de 65% des matières pouvant être mises en valeur, soit l'équivalent d'environ 55% de toutes les matières résiduelles générées. Selon les données disponibles, dans la MRC de Drummond, on récupère actuellement près de 29% de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, incluant celles des industries, commerces, institutions.

#### La régionalisation

Dans la première partie de son mémoire, le CRECQ ne manque de rappeler que les nuisances et les menaces environnementales associées au méga-site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, de même que l'importation massive de matières résiduelles de l'extérieur de la région existent toujours. La Politique sur la gestion des matières résiduelles accorde maintenant aux MRC un «droit de limitation ou de refus» pour les matières résiduelles destinées à l'élimination provenant de l'extérieur de leur territoire. Le CRECQ croit que la MRC de Drummond devrait, par règlement, réduire à 150 000 tonnes par année la quantité de matières résiduelles «éliminées» sur son territoire, soit de près de 78% de moins qu'à l'heure actuelle. Cette mesure, applicable lors d'un futur projet d'agrandissement du site d'enfouissement, aurait pour effet de diminuer considérablement l'importation de matières résiduelles de l'extérieur de la MRC de Drummond.

#### La réduction à la source, le réemploi et le recyclage-compostage (les 3R)

Le CRECQ croit que pour atteindre les objectifs de mise en valeur, il faudra compter sur une forte implication du secteur communautaire, autant dans les campagnes d'éducation et de sensibilisation que dans le recyclage de résidus de construction, de rénovation et de démolition, par exemple. L'organisme prône donc l'implantation d'une ressourcerie communautaire (à but non lucratif) qui pourrait prendre en

charge plusieurs aspects de la gestion des matières résiduelles comme l'éducation, la récupération, le développement de marchés, etc.

Le mémoire du CRECQ présente plusieurs autres recommandations concernant la collecte sélective et le compostage. Considérant les problèmes environnementaux associés à l'enfouissement de la matière organique comme les biogaz, par exemple, et le potentiel de valorisation de cette matière par le compostage, on y propose de débiter la collecte des matières putrescibles porte à porte, ou collecte à 3 voies, vers 2005-2006.

En conclusion, le CRECQ souhaite que la MRC puisse rapidement montrer l'exemple à ses citoyens et aux municipalités qui exportent leurs matières résiduelles sur son territoire.

Source : Éric Perreault  
CRECQ  
(819) 475-1048